

Sociétés pastorales et État au Mali : histoire d'un hiatus

Charles Grémont

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2021/4 Hiver** , PAGES 145 À 157

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9791037303127

DOI 10.3917/pe.214.0146

Date de mise en ligne : 10/12/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2021-4-page-145?!lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Sociétés pastorales et État au Mali : histoire d'un hiatus

Par **Charles Grémont**

Charles Grémont est historien, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (Laboratoire Population-Environnement-Développement à Marseille) et membre du Laboratoire mixte international MaCoTer à Bamako.

L'héritage colonial français, repris par l'État malien indépendant, a plaqué sur une société malienne très diverse les structures d'un État surplombant, étranger aux modes d'organisation des sociétés pastorales, qui constituent une part importante de la population du pays et de la région. Il est sans doute temps d'abandonner ce paradigme occidental pour aller vers des modes d'organisation politique plus souples, prenant en compte la diversité des sociétés et des organisations politiques.

politique étrangère

La contestation contemporaine et violente de l'État au Mali – dans sa version autonomiste comme dans sa version djihadiste – émane majoritairement du monde pastoral (Arabes, Peuls, Touaregs). C'est en fait une part significative de ce monde qui exprime sa colère et se soulève : les groupes subalternes. Ceux pour qui l'État, son administration et surtout ses « corps habillés » (militaires, gardes nationaux, gendarmes, agents des Eaux et Forêts, douaniers) représentent depuis des décennies au mieux une contrainte, le plus souvent une menace. Les familles dominantes des groupes de pasteurs et d'agro-pasteurs qui tirent leur légitimité du pouvoir central de Bamako, autant si ce n'est davantage que de leurs populations – ce depuis l'occupation coloniale –, sont de fait moins exposées à la stigmatisation et aux pressions quotidiennes des forces de l'État. Des exceptions existent certes ici et là. Le cas de Iyad ag Ghali, à la tête du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), est certainement aujourd'hui le plus emblématique¹. Depuis 2012, il porte lui aussi une

1. Iyad ag Ghali appartient au groupe des Ifoghas (faction Irayaken), groupe social historiquement dominant dans l'Adagh (région de Kidal). Il n'appartient cependant pas à la faction dans laquelle a toujours été choisi l'*amenokal* (le chef) des Kel Adagh. Il est l'un des fondateurs et des leaders de la rébellion touarègue des années 1990. Après avoir été « en affaires » avec le plus haut sommet de l'État dans les années 2000, comme médiateur privilégié auprès des preneurs d'otages du Groupe salafiste pour la prédication et le

contestation radicale, non du concept d'État ni même de ses frontières, mais de ses valeurs de référence. Iyad ag Ghali revendique l'instauration d'un régime théocratique guidé par la loi islamique, en lieu et place du régime républicain calqué sur le modèle occidental, plus spécifiquement français.

Les violences généralisées depuis 2012 ne se résument pas à une confrontation directe entre, d'un côté, des pasteurs plus ou moins bien organisés en mouvements armés et, de l'autre, les armées nationales et les forces internationales qui les soutiennent. De nombreux conflits opposent des pasteurs-nomades entre eux : concurrences pour l'accès aux ressources (pâturages et points d'eaux, axes de circulation, marchandises licites et illicites), luttes pour le pouvoir local ou encore résurgences d'anciens litiges (familiaux notamment) en sont les raisons principales. D'autres affrontements impliquent des populations voisines, agricoles et sédentaires, au travers de milices ou de groupes dits d'autodéfense.

Tous ces éléments constituent, en large part, l'économie de la violence au Mali, comme dans les pays limitrophes. Un aspect parmi d'autres, essentiel à la compréhension de tous ces conflits, sera abordé ici : le hiatus existant dans la relation entre l'État « monopoliste² » et les sociétés pastorales. Si toutes les violences ne se résument pas à l'histoire de cette relation, celle-ci constitue assurément la toile de fond de la déchirure intervenue en 2012 et toujours ouverte³. Une épreuve du feu qui s'inscrit à la suite de bien d'autres (en 1916, 1963, 1990-1995 et 2006)⁴, mais aussi – et c'est moins documenté – de décennies de défiances, de peurs, d'humiliations et de violences subies au quotidien par les populations pastorales.

Pour esquisser l'histoire de ce hiatus relationnel, mais aussi celle d'évolutions en trompe-l'œil qui cachent des réalités moins tranchées, un premier constat devra être posé : celui de l'exercice abusif et illégitime de l'autorité de l'État. Un second point, plus substantiel, questionnera l'idée d'une incompatibilité structurelle entre l'État occidental, qui sert de

combat (GSPC) puis d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), il est entré en guerre, à partir de 2012, contre les tenants du pouvoir à Bamako et leurs soutiens internationaux.

2. L'adjectif « monopoliste » renvoie à la définition de l'État par Max Weber : « Une communauté humaine qui à l'intérieur d'un territoire déterminé revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime. » (M. Weber, *Le Savant et le Politique*, Paris, La Découverte, 2003, p. 118.) Sur la manière dont l'État monopoliste s'est imposé aux sociétés coloniales et postcoloniales, voir M. Chemillier-Gendreau, « Quel avenir politique pour le Mali ? », *Politique étrangère*, vol. 86, n° 4, 2021.

3. Selon « The Armed Conflict Location & Event Data Project – Mali: Reported fatalities » (ACLED), l'ensemble des conflits au Mali, depuis 2012, aurait causé la mort de près de 10 000 personnes.

4. Dates des précédentes révoltes touarègues contre le colonisateur puis l'État central.

modèle au Mali et dans la sous-région, et des sociétés segmentaires. Pouvoir dévolu à un souverain ou à un collectif s'exerçant sur un territoire strictement délimité *versus* pouvoir généré et exercé au sein de lignages. Enfin, seront évoquées des alternatives possibles pour appréhender autrement les blessures de l'histoire et envisager la (re)fondation d'un contrat social et politique à l'échelle de la sous-région.

Un exercice abusif et illégitime de l'autorité

Pour les Touaregs et les tribus arabophones de la boucle du Niger, la genèse de la rencontre avec l'État monopoliste renvoie évidemment à la période de la conquête française, au tout début du XX^e siècle. Celle-ci est marquée du sceau de la violence, comme dans bien d'autres régions colonisées par les Européens. Aux rezzous lancés sur les troupes coloniales par des Touaregs et des Maures armés de lances et d'épées, les officiers français répondent par des répressions sanglantes à coups de fusils et de mitrailleuses. En mai 1916, des populations Iwellemedan entrées en résistance et retranchées à Ader-n-Bukar, grande mare à la frontière actuelle avec le Niger, sont mitraillées. Nombre de survivants de l'assaut meurent de soif et d'épidémies dans les jours qui suivent. Le temps des grandes révoltes dissipé (1916-1917), quelques individus refusent encore, ici et là, de se soumettre au pouvoir colonial. C'est le cas par exemple d'un éleveur-guerrier de l'Adagh, dans la région de Kidal, Alla ag Albacher. Il est finalement capturé et tué en 1954 par un peloton méhariste et sa tête exhibée sur un pic comme trophée macabre.

Moins de dix ans plus tard, cet épisode terrifiant est rappelé au fils de cet éleveur qui, à l'instar de son père, refuse de payer l'impôt à un agent de sécurité, cette fois-ci malien. La mémoire ici mobilisée fait directement référence aux réponses apportées par le pouvoir colonial à toutes les formes de résistance développées par des Touaregs, à savoir la répression violente. Cela marque le point de départ de la révolte de 1963 dans l'Adagh. Une poignée d'hommes seulement s'est lancée dans cette révolte « d'humeur et d'honneur », selon l'expression du cadre touareg Zeïdan ag Sidalamine⁵. La répression décidée par le premier président de la République du Mali, Modibo Keïta, puis menée sur le terrain par le capitaine Diby Sillas Diarra est sanglante et se produit dans un silence de plomb. Suite à cette répression, l'ensemble du cercle de Kidal est décrété zone militaire et interdite aux étrangers. Cet épisode tragique constitue

5. Z. ag Sidalamine, « De la question Touareg au problème du Nord du Mali : ma part de témoignage », texte non publié, rédigé en octobre 2012.

pour les témoins directs et pour les enfants des victimes les ferments d'une colère, pour ne pas dire d'une vengeance, de long terme.

Ces deux événements concernant le sort réservé à des Touaregs par le pouvoir d'État, colonial puis malien, figurent ici à titre d'exemples. Ils mériteraient des informations et des analyses plus détaillées. D'autres pourraient aussi être relatés, comme la répression menée par l'armée nationale, une fois encore, sur les populations civiles lors de la rébellion touarègue et maure des années 1990⁶. Mais il convient d'évoquer un aspect moins connu de l'exercice abusif de l'autorité de l'État sur les populations pastorales : les pratiques coercitives quotidiennes. Ce fut d'abord, au temps colonial, les tournées des commandants de cercle⁷ pour collecter l'impôt et « gérer » les éventuels conflits (prérogatives de police et de justice), sans oublier le recrutement forcé des enfants pour l'école⁸. La contrainte et la force de l'État dans les zones pastorales sont aussi incarnées par les gendarmes, qui contrôlent les populations et prélèvent des taxes les jours de marché. Elles le sont aussi par les agents des Eaux et Forêts, en uniforme et armés, qui mettent à l'amende des familles, parce que dans leurs vallées, sur le terroir de leurs grands-parents, elles coupent du bois pour la cuisine.

Des témoignages recueillis auprès d'éleveurs peuls de la commune de Mondoro (région de Douentza⁹) sont sur ce point plus éloquentes qu'une ébauche synthétique. Avant 2012, la présence des porteurs d'uniformes était clairement perçue comme une menace. Face aux gardes nationaux chargés de recouvrer l'impôt, les pasteurs sont obligés de se soumettre :

« Un seul ou au maximum deux éléments [de la Garde] se présentaient en tenue militaire et le plus souvent sans arme. Cela suffisait à impressionner les récalcitrants. Ceux qui n'avaient pas d'argent prenaient des crédits auprès de leurs proches pour payer leur dû. Chez les nomades, si tu es en tenue, les gens ont tellement peur ! Lorsque l'on savait que la

6. Voir, notamment, P. Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 1999.

7. Le titre « commandant de cercle », issu de la période coloniale et désignant l'officier détenteur de l'autorité exécutive sur une circonscription administrative, est resté en usage au Mali jusqu'à la fin des années 1990 avant d'être remplacé par le terme de préfet, toujours en référence au modèle français. Même après l'indépendance, les circonscriptions pastorales ont le plus souvent été commandées par des officiers militaires ou des officiers de police.

8. Les sociétés pastorales, plus que les autres, sont restées globalement très réfractaires à la scolarisation imposée par le colonisateur français. Si elle a diminué, la défiance à l'égard de l'école occidentale demeure aujourd'hui encore dans les zones pastorales.

9. Douentza, anciennement cercle de la région de Mopti, est une des nouvelles régions administratives créées au début de l'année 2021. La commune de Mondoro se situe à la frontière avec le Burkina Faso.

Garde nationale ou les gendarmes ou les gardes forestiers arrivaient, tout le monde fuyait. La rumeur disait aussi que des méharistes enlevaient les enfants. Quand on entendait les bruits des motos des “indésirables” des “gens de la force” – c’était le nom qu’on leur donnait –, tous les éleveurs fuyaient en tous sens.¹⁰ »

Comme dans l’Adagh, avec la mémoire encore vive des exactions orchestrées par le capitaine Diby Sillas, les populations de Mondoro se souviennent parfaitement des agents de l’État qui ont semé la terreur chez eux. Ici un garde forestier du nom de Cissé :

« Il restait des mois et des mois et il taxait des centaines d’éleveurs qui devaient attendre leur sort. C’était vraiment un cauchemar pour les éleveurs. Il venait trouver ceux qui avaient coupé des branches – c’est-à-dire tout le monde –, et il les taxait. Si tu coupais des branches, il prenait tes plus beaux animaux. Quand nous venions chercher nos bêtes, il fallait payer de grosses sommes qu’il gardait pour lui. Il ne dressait jamais de PV. Les chefs intercédèrent longuement pour réduire cela. Et le pire c’était pour les éleveurs burkinabés qui souffraient le plus – comme les éleveurs maliens pris au Burkina Faso en forêt.¹¹ »

La mémoire encore vive d'exactions

Ces éleveurs peuls insistent aussi sur le fait que ces mauvais traitements étaient différenciés selon les groupes. Les agriculteurs dogons ne subissaient pas la même pression de la part des agents de l’État :

« Quand nous étions élèves, la manière dont les agents des Eaux et Forêts, de la douane ou de la Garde traitaient nos parents était différente de celle dont ils traitaient les Dogons. Pour la douane par exemple, les Dogons payaient un petit quelque chose et passaient sans contrôle quasiment. [...] Quand la Garde était appelée pour un conflit, il n’y avait pas de traitement équitable. Pour nous, cela est très ancien. Ça a toujours existé. L’État a toujours semblé favorable aux Dogons du fait du nombre de cadres et d’intellectuels qu’ils avaient. Il y avait des Peuls aussi, bien sûr, dans l’administration. Mais à Mondoro, il n’y avait ni gradés, ni maire, ni préfets qui soient d’origine peule.¹² »

10. Propos recueillis par l’équipe de Promediation, organisation non gouvernementale engagée dans la médiation de conflits armés, et extraits du rapport non publié « Évolution du contexte de la perception des FDS/FSI par la population dans la commune de Mondoro (Région de Douentza) 1984-2021 », avril 2021.

11. Rapport Promediation, *op.cit.*

12. Rapport Promediation, *op.cit.*

La « préférence agricole », instaurée par le pouvoir colonial, comme on va le voir, semblait donc toujours de mise jusque dans les années 2000. À n'en pas douter, ces décennies de stigmatisation et de mauvais traitements imposés par les représentants de l'ordre étatique sont une des principales causes de la flambée de violences qui, après les régions du Nord, a gagné le centre du pays. Comme un retour de balancier que personne ne semble, pour le moment, pouvoir freiner, la peur a aujourd'hui changé de camp.

« Auparavant on ne pouvait pas imaginer que des Peuls puissent s'organiser et attaquer une garnison et emporter ses armes. Même si aujourd'hui il y avait des négociations, la manière de traiter les nomades changera et la situation ne reviendra plus comme avant. Maintenant les militaires devront réfléchir à deux fois avant de mal se comporter, sinon ils subiront les embuscades.¹³ »

Une incompatibilité structurelle et des jeux d'alliances destructeurs

L'intrusion de l'État dit « moderne » dans les zones pastorales du Mali actuel remonte donc à la conquête coloniale française, au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Si dès le départ, pour soumettre et administrer les sociétés pastorales, les officiers français montent sur des chameaux, passent plus de la moitié de leur temps hors de leur poste, acquièrent une bonne connaissance du terrain et recrutent des hommes sur place pour constituer les fameux groupes nomades¹⁴, le pouvoir politique qu'ils ont pour mission d'imposer est profondément sédentaire. Les activités pastorales sont jugées archaïques et vouées à des transformations plus conformes à l'économie capitaliste. Cette vision du pastoralisme perdure largement aujourd'hui au sein de l'État développementaliste et des coopérations internationales qui l'inspirent et le soutiennent. Le pendant inverse de cette représentation dévalorisante du pastoralisme serait celle d'un mode de vie garant de traditions séculaires, évidemment réinventées. Cette conception aussi est tenace et nourrit les discours identitaires locaux et internationaux, généralement sur base ethnique.

Du point de vue de l'État, le pastoralisme, et plus encore les pasteurs-nomades, sont source d'altérité et d'inquiétude. Tout au long de la période coloniale, la « préférence agricole » a été mise en œuvre. Rappelons, à titre d'exemple, les recommandations portées par les officiers français, ici en 1913 dans la région de Tombouctou :

13. Rapport Promediation, *op. cit.*

14. Pour une description fine et de l'intérieur de la vie d'un officier méhariste en Mauritanie, voir S. Caratini, *Antinéa mon amour*, Vincennes, éditions Thierry Marchaisse, 2017.

« Il est de notre devoir, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, de favoriser l'action de l'agriculteur plutôt que celle du pasteur. Alors que ce dernier dévaste des couverts et cause la dessiccation du sol et la progression du désert, l'agriculteur multiplie les cultures protectrices : il les récolte en entier, tandis que le pasteur en gâche la moitié sous le piétinement de ses troupeaux. Enfin, notre action politique s'exerce beaucoup plus facilement sur le sédentaire que sur le nomade.¹⁵ »

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont arbitrés quasi systématiquement en faveur des premiers et les témoignages des Peuls de Mondoro s'inscrivent dans cette histoire préexistante. Se développe également, tout au long de la période coloniale, l'idée d'un Mali « utile » et productif – les régions du Sud – *versus* les zones arides et éloignées, jugées inutiles. Cette représentation différenciée entre nord et sud du pays perdure au moins jusque dans les années 1980.

L'emprise du pouvoir central perdure après l'Indépendance

Au cours de leurs tournées, les commandants de cercle diffusent aussi le sentiment de l'appartenance territoriale (face aux circonscriptions voisines comme face aux États limitrophes), sans même en être conscients car pour eux le monde s'organise à partir d'espaces délimités, et c'est à l'intérieur de ces portions d'espace que s'exerce l'autorité politique. On est donc bien loin d'une préservation de la flexibilité et de la réciprocité qui caractérisent et fondent la vie des pasteurs-nomades.

Sous la Première République de Modibo Keita, la « préférence agricole » est toujours de mise et même renforcée. Elle est un enjeu de la construction nationale. Si le régime de Moussa Traoré, qui prend le pouvoir par la force en 1968, réhabilite quelque peu l'idée de la présence des pasteurs-nomades dans le pays¹⁶, ce n'est qu'au bénéfice de certains chefs. Après la pression idéologique exercée par le régime socialiste, ceux-ci bénéficient de quelques largesses du pouvoir. Ils reçoivent des cadeaux et, comme au temps colonial, font surtout office de courroie de transmission entre l'État central et les populations. Un système de corruption, même s'il est encore limité au regard du développement exponentiel qu'il

15. Note circulaire du lieutenant-colonel Sadorge, commandant la région de Tombouctou, Vincennes, carton Soudan 8, Centre historique des archives de la Défense, 7 janvier 1913.

16. N'oublions pas cependant, lors de la grande sécheresse de 1984, le scandale du détournement, à Bamako, des aides humanitaires destinées aux régions du Nord. Cet épisode, que l'opinion internationale a retenu à travers le scandale des « villas de la sécheresse », est venu rappeler tragiquement le sort toujours réservé aux pasteurs-nomades, citoyens de moindre importance. Voir P. Decraene, « La corruption en Afrique noire », *Pouvoirs*, n° 31, 1984, p. 95-104.

connaîtra à partir de la fin des années 1990, s'enracine alors dans les sociétés pastorales comme dans l'ensemble du pays. Les groupes subalternes en font directement les frais et l'espoir d'une émancipation sociale, porté au temps de Modibo Keïta par ceux d'entre eux qui avaient un bagage scolaire, est largement contrarié.

Peu de travaux ont été consacrés à ce moment charnière des évolutions sociales (interrompues) au sein du monde pastoral. Il est pourtant essentiel à la compréhension des revendications et réactions internes qui, sur fond de violences, ont fait vaciller les sociétés arabes, peules et touarègues dans les années 1990 puis dans les années 2000 et à partir de 2012 avec plus d'ampleur encore. Dans ces soubresauts internes, l'État a toujours été impliqué par ses différentes orientations idéologiques et, aussi, par son intérêt à monter les uns contre les autres, surtout lorsqu'il se trouvait directement sous le feu de la contestation. Les exemples sont légion dans les années 1990 et 2000.

Pour bien mesurer le hiatus entre le modèle d'État monopoliste et les sociétés pastorales, il importe de rappeler également la grande autonomie de chaque éleveur (ou chaque unité domestique) avec son troupeau, indépendamment des rapports hiérarchiques qu'il peut entretenir avec d'autres individus ou groupes. L'éleveur est souverain en son troupeau... Ainsi, les permis de transhumance et autres laissez-passer obligatoires, par exemple lorsqu'un berger conduit ses animaux d'une subdivision administrative à une autre, instaurés par le colonisateur français et prolongés après l'indépendance sous la forme de contrôles aléatoires et arbitraires, ont toujours été vécus comme un arrachement de cette autonomie.

La production des rapports de pouvoir et des hiérarchies à l'intérieur des sociétés pastorales s'élabore autour des modes d'accès aux points d'eau et aux pâturages, fruits de négociations sans cesse renouvelées de proche en proche. C'est à ce niveau surtout que se trame tout un système complexe de domination et de protection politique. C'est là aussi que s'instaurent des rapports de complémentarité et de connaissances réciproques tissés sur plusieurs générations¹⁷. Les actions de prédation – comme les vols de bétails, qui ont toujours existé, ou les attaques de caravanes, sans oublier, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le rapt des esclaves dans les tribus voisines et plus récemment les interceptions de chargements de drogue – participent aussi de la concurrence entre voisins, et

17. Voir C. Grémont, A. Marty, R. ag Mossa et Y. H. Touré, *Les Liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes*, Paris, Karthala, 2004.

parfois même entre parents proches. Ces actions sont guidées autant, si ce n'est plus, par des intérêts politiques et symboliques que par des raisons économiques. Elles constituent des variables d'ajustement des rapports de force locaux.

Ce système d'organisation, fondé sur la superposition et l'imbrication de différentes autorités sans cesse réajustées, s'est développé dans la boucle du Niger et jusqu'à l'Adagh (région de Kidal actuelle) aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁸. Les logiques relationnelles qui en dessinaient l'architecture sont encore en partie à l'œuvre aujourd'hui, perdurant indépendamment des fondements et recommandations théoriques de l'État rationnel légal. La contestation par les Imghad du pouvoir politique des Ifoghas dans l'Adagh ; celle des factions dites « arabes » contre les Kunta (anciennes familles suzeraines, arabophones également) dans la vallée du Tilemsi ; les vols de bétails et les affrontements armés pour l'accès aux pâturages entre Idaksahak et Peuls aux abords de la frontière Mali-Niger (région de Ménaka), ou entre éleveurs imghad et éleveurs peuls dans le Gourma (zone d'In Tililt jusqu'à la frontière avec le Burkina) ; les concurrences et affrontements entre factions touarègues Idnans et factions arabes autour des routes et réseaux de la drogue ; les luttes et scissions internes au sein du Mouvement populaire de l'Azawad (MPA) dans les années 1990, ou du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) en 2012, sont autant d'épisodes qui jouent et rejouent la compétition entre groupes de pasteurs-nomades pour l'accès aux ressources et la prééminence politique. Et le recours aux armes est resté jusqu'à présent le moyen d'expression privilégié de ces dynamiques.

Des logiques indépendantes de celles de l'État rationnel légal

Si ce système politique propre aux sociétés segmentaires et guerrières a perduré, il a aussi évolué du fait de l'entremise de l'État. Depuis quasiment les premières heures de la conquête coloniale, le pouvoir central s'est immiscé dans ces dynamiques et a transformé les règles de ce jeu relationnel. De 1900 à 1902, les officiers français fournissent des armes à feu aux Arabes Kunta pour attaquer les Touaregs Iwellemmedan (qui ne possèdent que des lances et des épées) et les forcer à se soumettre¹⁹. Dans

18. Voir C. Grémont, *Les Touaregs Iwellemmedan (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger*, Paris, Karthala, 2010.

19. Peu avant l'arrivée des Français, un chef des Kunta avait été humilié par un chef des Iwellemmedan. Il a ainsi utilisé la force coloniale pour se venger de l'affront qu'il avait vécu. Les officiers français ont, eux aussi, profité de cette opportunité pour poursuivre leurs opérations militaires (alors que des ordres venus de France leur interdisaient de s'aventurer hors de la vallée du fleuve). Voir C. Grémont, *Les Touaregs Iwellemmedan (1647-1896). Un ensemble politique de la Boucle du Niger*, op. cit.

les années qui suivent, ces mêmes officiers punissent – jusqu’à les exécuter – les chefs de village songhay, arma et peuls, qui maintiennent des liens avec des tribus touarègues encore insoumises. Jusqu’à l’indépendance, la politique coloniale consiste à intervenir, autant que faire se peut, dans les affaires internes des tribus, des villages et des terroirs partagés, en favorisant les uns au détriment d’autres, plus récalcitrants.

Cette stratégie du pouvoir central a perduré après l’indépendance, notamment dans les périodes de tensions. Pour ne citer que deux exemples connus, mais sur lesquels il y a paradoxalement peu d’écrits scientifiques, souvenons-nous du conflit dans l’Adagh en 1994, entre Imghad et Ifoghas, et du soutien apporté par l’État à ces derniers²⁰ : une alliance de circonstance qui devait se retourner quelques années plus tard, en 2006 et à partir de 2012. Le régime du président Amadou Toumani Touré (ATT) prenait cette fois parti pour les Imghad et les forces du général El Hadj ag Gamou. Autre exemple, le soutien apporté en 1994 par une partie de l’appareil d’État aux milices Ganda Koy, constituées au sein des villages songhay de la vallée du fleuve, pour lutter contre les Touaregs et les Arabes poursuivant une lutte débridée en dépit de la signature d’un accord de paix, le Pacte national, en 1992.

Des études minutieuses permettraient de montrer l’omniprésence de ces interventions dans les affaires quotidiennes des pasteurs-nomades, tout au long de l’occupation coloniale et jusqu’à nos jours sous administration de l’État malien. Les ressentiments exacerbés qui s’expriment violemment depuis 2012 dans le monde pastoral proviennent en grande partie de ce système fondé sur les faveurs, les récompenses, les passe-droits, et l’impunité octroyés aux uns plus qu’aux autres. La proposition djihadiste, dans les régions du Nord comme au centre du pays, a prospéré sur ce terreau d’inégalités et d’injustices fortement ressenties par les laissés-pour-compte.

La mise à mal du système politique pastoral, ou plutôt *des* systèmes politiques pastoraux – tant les registres varient selon les zones et les moments de l’histoire –, a certainement connu une phase d’accélération au début des années 2000. Sous les deux mandats du président ATT (2002-2012), les rapprochements, pour ne pas dire les connivences, entre de hauts dignitaires de l’État et ce que l’on pourrait appeler des « leaders de terroirs » se multiplient. Des convergences d’intérêts s’affirment, notamment autour de la manne financière des offres de marchés publics et des

20. G. Klüte, « Hostilités et alliances. Archéologie de la dissidence des Touaregs au Mali », *Cahiers d’études africaines*, n° 137, 1995, p. 55-71.

trafics en tous genres. Des gouverneurs couvrent dans les régions du Nord vols et reventes de bétail, en s'enrichissant au passage. Dès la fin des années 1990, des officiers de l'armée malienne et de la Garde nationale prélèvent armes et munitions dans les casernes et les revendent à des factions armées au Nord. Les prises d'otages génèrent aussi des sommes considérables, payées sous forme de rançon par les pays occidentaux, et alimentent des réseaux mafieux reliant Bamako aux contrées du Nord. Sans oublier, évidemment, les trafics de drogue, les plus lucratifs, réunissant dignitaires de l'État central et *big men* de la frange saharienne du pays. Ces derniers, qui émergent véritablement dans les années 2000, n'avaient pas forcément de légitimité historique pour prétendre à des places de leaders sur l'échiquier politique local, mais en s'enrichissant considérablement ils deviennent incontournables. Toutes ces affinités électives entre l'État central et les (nouveaux) leaders de terroir favorisent également l'émergence de milices armées, qui se sont multipliées dans les années 2000 d'abord au Nord, puis au centre du pays dans les années 2010.

Ces jeux d'intérêts croisés ont profondément bouleversé les régimes de légitimité locaux et créé des situations où l'argent et les armes sont devenus le principal levier d'action. Le maillage serré entre économies financières et économies de la violence, tissé au fil de ces dernières années par des représentants de l'État central et des leaders du monde pastoral, révèle un tableau bien plus nuancé que celui d'une opposition intrinsèque entre un État à vocation monopoliste et des sociétés pastorales²¹. Cette situation empirique complexe invite, *a minima*, à repenser les termes et les logiques d'une relation en pleine recomposition.

Encore moins que dans les premières décennies du Mali indépendant, il n'y a aujourd'hui dans ce pays de monopole de la violence détenu par l'État. Et encore moins d'exercice de la violence légitime.

Appréhender l'histoire autrement, envisager un autre contrat social

Au terme d'un survol parcellaire et trop rapide de l'histoire des relations au Mali entre sociétés pastorales et État en théorie monopoliste, force est de constater leur incompatibilité originelle. Le modèle d'organisation étatique du pouvoir, imposé par le colonisateur français au tournant des XIX^e et XX^e siècles, maintenu depuis, au Mali et pour l'ensemble des sociétés du monde, à bout de bras comme « forme universelle du politique²² »,

21. Cette question est au cœur de la thèse de G. Zanoletti, *Le « djihad de la vache »*. Pastoralisme et formation de l'État au Mali, Université Paris-Nanterre, 2020.

22. Voir M. Chemillier-Gendreau, « Quel avenir politique pour le Mali ? », *op. cit.*

permet certes le dialogue international, et à certains d'en tirer quelques bénéfiques, mais il ne fait pas le bonheur des populations. C'est encore plus vrai lorsque celles-ci se déplacent pour conduire leurs animaux, pour échanger avec les sociétés alentour indépendamment des frontières nationales ou pour voyager quelles qu'en soient les raisons.

S'agissant de l'État malien, sans doute faut-il rappeler que si chacun convient de sa descendance directe du pouvoir colonial français puis de

D'autres configurations historiques ont existé

la Cinquième République (1958), il est aussi porteur d'un autre héritage politique : celui du royaume bambara de Ségou (XVIII^e-XIX^e siècles). Les deux modèles présentent des ressemblances car Ségou était aussi une entité unitaire, centralisée et répressive. Sa valeur fondatrice était le *fanga*, terme bambara que l'on pourrait traduire par « la force »²³. À Ségou au XIX^e siècle, comme aux temps de la colonisation française et du Mali contemporain, le pouvoir se prenait et se conservait par la force²⁴. Il se caractérisait par une organisation surplombante et verticale, avec une seule et unique marche à suivre. L'adage de la colonisation « je commande, on m'obéit » résume à lui seul le sort réservé par l'État aux sociétés pastorales.

Or d'autres configurations historiques ont existé dans l'ensemble des sociétés qui forment le Mali actuel, notamment au sein des sociétés pastorales. Pensons à l'État islamique de Hamdalaye au XIX^e siècle, repris aujourd'hui comme référence par Amadou Koufa dans la région de Mopti²⁵, et en partie aussi par Iyad ag Ghali dans l'Adagh. Ces propositions djihadistes séduisent d'autant plus de monde qu'elles se posent aujourd'hui comme alternatives éthiques aux dérives d'un État malien miné par la corruption et à son incapacité à assurer les services de base (sécurité, justice, éducation, santé). On peut également citer l'*ettebel* des Touaregs Iwellemmedan, ensemble politique pluriethnique de la boucle du Niger instauré aux XVIII^e et XIX^e siècles, fondé sur une gouvernabilité par délégation ou par décharge²⁶. Des caractéristiques qui se trouvent au cœur des sociétés pastorales, mais impensées – ou si peu – par l'État malien et les bailleurs internationaux.

23. Voir l'ouvrage de M. Sow, *L'État de Ségou et ses chefferies aux XVIII^e et XIX^e siècles*. Côté cour, côté jardin, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2021.

24. Les nombreux coups d'État qui rythment l'histoire du Mali indépendant illustrent la prégnance de ce modèle.

25. Leader de la Katiba Macina, composante du GSIM dans le centre du Mali. La référence au califat de Hamdalaye est surtout symbolique car, sur le plan doctrinal, les mouvements diffèrent largement.

26. Voir C. Grémont, *Les Touaregs Iwellemmedan*, op. cit.

Il ne s'agit pas de prôner un retour en arrière, mais de considérer, *a minima*, que le Mali rassemble une pluralité d'histoires et de mémoires, en termes d'organisations politiques, sans doute trop longtemps occultées, voire confisquées par l'idée monopoliste de l'État. L'histoire récente montre que les imaginaires sont, eux aussi, largement confisqués. Que proposait l'option séparatiste de l'Azawad, revendiquée par le MNLA en 2012, sinon l'édification d'un petit Mali au sein du Mali ? En somme, un projet politique en décalage avec les pratiques des pasteurs-nomades, lesquelles se déploient dans des espaces ouverts et structurés par la gestion de réseaux. Pourquoi, dès lors, ne pas tenter de changer de paradigme ? Et inventer des mécanismes politiques plus souples, permettant de reconnaître les appartenances multiples des individus et des groupes au sein d'une Afrique de l'Ouest conçue comme un espace politique ouvert ?



Mots clés

Mali
État central
Sociétés pastorales
Sahel